Date de convocation : le 23 février 2016

OBJET: 1- CONTRIBUTION AU SDIS DE LA MANCHE POUR L'ANNÉE 2016 – MODALITÉ DE RÉGLEMENT

2- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR L'ANNÉE 2016

3- OUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille seize, le huit mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT AUBIN DES PREAUX, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de M. HUET Daniel, Maire.

Étaient présents: MM. HUET Daniel, Maire, GUESNON André, Mmes LAMORT Rachel, BRIERE Nicole adjoints, M. LEFEVRE Franck, Mme PAUTRET-TRIQUET Gwénaëlle, MM. LEROUX Christophe, GRALL Xavier, CLERAUX Sylvain, Mme TOUILLEUX Gaëlle, conseillers municipaux.

Madame TOUILLEUX Gaëlle a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

<u>2016/1- CONTRIBUTION AU SDIS DE LA MANCHE POUR L'ANNÉE 2016 – MODALITÉ DE RÉGLEMENT :</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un arrêt du Conseil d'Etat de mai 2013 est venu rappeler que le contingent incendie était une dépense obligatoire des communes et qu'il ne pouvait être pris en charge par un EPCI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du SDIS de la Manche le montant de la contribution pour 2016 et qu'elle s'élève à 14 683 € et lui demande de se prononcer sur la modalité de règlement de cette dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide comme pour l'année 2015, de fractionner cette contribution en quatre paiements identiques et de régler ces paiements au trimestre, au cours des mois de mars, juin, septembre et décembre 2016.

2016/2- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR L'ANNÉE 2016 :

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, le devis de M. LEFEVRE Gilles d'un montant de 3 200,77 € TTC pour l'entretien 2016 des espaces verts du cimetière, de la salle des fêtes, du monument aux morts, du parking et la taille des 11 charmes et le laurier du cimetière.

Après étude du devis le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE:

- son accord pour que les travaux soient réalisés par Monsieur LEFEVRE Gilles, suivant son devis d'un montant de 3 200,77 \in TTC ;
 - tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le dit devis.

QUESTIONS DIVERSES:

2016/3 - Cimetière : Création d'un jardin du souvenir :

Monsieur le Maire présente au conseil le devis des pompes funèbres et Marbrerie GUERIN d'un montant de 5 990,00 € TTC pour la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal auquel il faut ajouter 1 200 € TTC pour l'acquisition et la pose de 6 cavurnes à 200 € TTC chacune, ce qui porte le devis à 7 190 € TTC.

Après l'étude de ce devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

donne :

- > son accord pour que la création du jardin du souvenir soit réaliser par les pompes funèbres et Marbrerie GUERIN selon leur devis de 7 190 € TTC ;
- tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le dit devis et lancer les travaux pour que la réalisation soit faite si possible pour la toussaint;
- charge Monsieur le Maire de demander des devis pour le terrassement du jardin du souvenir et en profiter pour faire l'accès à l'église (sable supportant le passage des camions et permettant un accès aux handicapés, aux poussettes, etc...).

2016/4- Acquisition et mise en place d'une classe mobile :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour le marché concernant l'acquisition et la mise en place d'une classe mobile, il a reçu une seule offre, sur les 15 dossiers retirés, de la SARL AFCO et leur propose l'ouvrir ensemble.

Après l'étude de cette offre d'un montant HT de 46 550 € pour un bâtiment de 75 m², le conseil municipal après en avoir délibéré est à l'unanimité, ne retient pas cette proposition car elle ne correspond pas à son attente les plans n'étant pas assez détaillés et le bâtiment n'est pas conforme à la réglementation thermique RT 2012. Ce qui fait que le marché est infructueux.

2016/5- Réparation du paratonnerre de l'église :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BODET d'un montant de 557.04 € TTC pour la réparation du paratonnerre de l'église.

Après étude de ce devis, et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne :

- son accord pour que les travaux soient réalisés par l'entreprise BODET suivant son devis d'un montant de 557.04 € TTC ;
 - tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis et lancer les travaux.

Voir aussi comment boucher les ouvertures du clocher pour éviter que les oiseaux entrent (amas de brindilles).

Divers:

Monsieur le Maire lit au conseil Municipal:

- ➤ le courrier de remerciements de Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale pour la subvention que la commune a accordé à l'Association Bibliothèque Pédagogique de Granville en 2015 ;
- le courrier de M. l'inspecteur d'académie suite à sa visite de l'agrandissement de l'école de SAINT PIERRE LANGERS:
- l'avis du domaine pour l'acquisition amiable des terrains ZD 48 appartenant à l'indivision LETOURNEUR et ZK 126 appartenant à M. TRIBONDEAU Georges;

Monsieur le Maire parle au Conseil des courriers de Guénhaël HUET, Député concernant le refus de la création d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) unique pour le département, dont l'hôpital de Cherbourg serait le référent, et la création de trois GHT, l'un au nord, l'autre au centre et un dernier pour le Sud Manche. Celui du Sud Manche pourrait regrouper dans les limites du Pays de la Baie, les hôpitaux d'Avranches-Granville, de Pontorson, de Saint-James, de Saint-Hilaire, de Mortain et de Villedieu les Poêles; et de Philippe BAS, Sénateur de la Manche concernant également la réforme de la carte hospitalière.

2016/6- MONTANT DE LA PARTICIPATION POUR LE SEJOUR AU BIARDS DE LA CLASSE CP-CE1-CE2 DU RPI SAINT AUBIN DES PREAUX / SAINT PIERRE LANGERS :

Suite au séjour aux Biards prévu les 18,19 et 20 avril prochain des 23 élèves de la classe CP-CE1-CE2 du RPI de SAINT AUBIN DES PREAUX/ SAINT PIERRE LANGERS et en accord avec SAINT PIERRE LANGERS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de donner une participation de 544 euro pour ce séjour;
- dit que cette participation sera versée dès maintenant et que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront inscrits au budget primitif 2016 article 6574.

<u>Communes nouvelles</u>: Une réunion a eu lieu le lundi 29 février dernier pour présenter aux communes, Monsieur Matthieu SOURDAINE, l'étudiant qui fait l'étude. Il est déjà venu visiter les bâtiments communaux. Des réunions seront prévues en conseil avec lui ainsi que des réunions publiques.

<u>PLU</u>: Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil de la dernière réunion qui a eu lieu le mardi 1^{er} mars dernier en présence du cabinet PLANIS, concernant le bilan des exploitations agricoles de la commune.

<u>Vote du budget primitif 2016</u>: Monsieur le Maire informe le conseil que la réunion est fixée au jeudi 7 avril 2016 à 20 h 30.

<u>EXTENSION SITE INTERNET MAIRIE</u>: Une synthèse de la réunion sera envoyée aux membres du conseil.

<u>USINE DES EAUX</u>: L'usine d'eau de Granville sur la commune de St-Aubin va fermer car construction d'une nouvelle usine par le Syndicat Mixte de production du Granvillais et de l'Avranchin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 55 minutes

à SAINT AUBIN DES PREAUX, le 15 mars 2016

Le Maire, Daniel HUET.